

CIRCULAIRE CHARISME - 1984

1. QUELQUES NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE CHARISME

Paul VI a précisé dans « Evangelica Testificatio » *la nature du charisme.*

« Le charisme de la vie religieuse, en effet, loin d'être une impulsion de la chair et du sang, ni issue d'une mentalité qui se modèle sur le monde présent, est bien le fruit de l'Esprit Saint toujours agissant dans l'Eglise. »

Don gratuit, le charisme est donné pour la croissance de l'Eglise et la sainteté du peuple de Dieu. L'Esprit Saint fait percevoir à un fondateur une valeur évangélique en même temps qu'un appel du monde où il vit, et lui donne d'harmoniser ces deux intuitions en une réponse de vie qui est manière propre et originale de reproduire le mystère du Christ : *c'est le charisme de fondation.*

Le fondateur est rejoint par des disciples, mus par *le charisme de vocation* qui les fait entrer dans son projet.

Ainsi naît une nouvelle forme de vie religieuse, l'expérience commune avec des disciples étant la meilleure façon d'incarner l'inspiration primitive. La Règle sera rédigée ensuite : elle est requise pour assurer la portée universelle du charisme et elle doit être approuvée par l'Eglise qui authentifie ainsi l'inspiration du fondateur comme provenant bien de l'Esprit de Jésus.

« Le charisme des fondateurs se révèle comme une expérience de l'Esprit transmise à leurs disciples pour être vécue par ceux-ci, gardée, approfondie, développée constamment en harmonie avec le Corps du Christ en croissance perpétuelle. »

Le charisme est donc une réalité vivante.

Mais alors, comment le définir ? On n'enclôt pas la vie dans une formule, on en cherche plutôt les manifestations.

En suivant pas à pas l'histoire de notre Congrégation où l'Esprit ne cesse de travailler depuis trois siècles, nous pourrions mieux redécouvrir son visage.

Tel va donc être maintenant l'objet de notre recherche.

2. LE CHARISME DANS L'HISTOIRE DE NOTRE CONGRÉGATION

A. Période de fondation (1680-1685) : LES FILLES DE SAINT NIZIER

Le charisme ne peut se comprendre qu'à partir de la fondation qui est le lieu où se dévoilent les intentions de Dieu. Aussi devons-nous étudier avec un soin tout particulier cette période Temps de naissance et de maturation de notre charisme, la fondation s'étale sur vingt-cinq années environ, jusqu'à l'établissement en 1685 d'une communauté à l'Hôtel-Dieu de Valence, sur la demande de l'évêque, Mgr de COSNAC.

En relisant le dossier constitué par les pièces d'archives relatives à nos origines, une certitude s'impose : *pour nous, la fondation n'est pas le fait d'une personne, mais d'un groupe.*

Essayons de suivre attentivement comment se réalise le dessein de Dieu :

- ✓ L'initiative vient de quatre jeunes paysannes ignorantes qui « ont contracté une société particulière *pour vivre saintement ensemble* » et « *pour mieux pratiquer les exercices de piété de la Confrérie de la Très Sainte Trinité* » dont elles sont membres.
- ✓ L'inspiration première est donc communautaire (« vivre ensemble ») et centrée sur
- ✓ la prière.
- ✓ Marque de l'inspiration de l'Esprit, ces jeunes filles « ignorantes » s'en remettent humblement à la direction de M. de MORANGE, vicaire général de Lyon : celui-ci devient l'initiateur, le formateur de la petite communauté naissante
« Ce n'est pas moi qui ai commencé ces filles trinitaires. Elles ont commencé quasi d'elles-mêmes par quatre paysannes ignorantes. Je n'ai fait que les appuyer de toutes mes forces, spirituellement et temporellement et les former comme elles sont, grâce au ministère et à l'application de la Sœur Adrian que j'ai trouvée très propre et très affectionnée pour cela »
- ✓ D'autres jeunes filles les rejoignent, puisque, dès 1676, existe un véritable règlement concernant les FILLES DE SAINT NIZIER, « assemblée de Filles du Tiers Ordre de la Trinité pour tenir des pensionnaires » et qu'elles forment rapidement plusieurs petites communautés dans le diocèse.

Il ne s'agit pas, à l'origine, d'une nouvelle Congrégation religieuse. Les Filles de Saint Nizier « restent dans le siècle » pour « servir d'autant mieux de guide et de flambeau au reste du sexe de la paroisse, soit en pratiquant les exercices de piété des Pères de la Trinité, soit en instruisant des jeunes filles qui n'ont pas de biens pour prendre parti ni dans le mariage, ni dans le cloître, en les appliquant à des ouvrages de manufactures capables de les sustenter et de les mettre à couvert des traits de la nécessité qui pourraient attirer le naufrage de leur pudicité, *ce qui ne cède que de fort peu à la charité de la Rédemption des captifs* » Ce document est très révélateur du rôle de M. de MORANGE : par lui se dévoile peu à peu à nos premières sœurs le dessein de Dieu.

Cinq siècles après St Jean de Matha et dans son sillage, il introduit profondément les Filles de St Nizier dans l'esprit d'adoration et de louange et il ouvre pour elles les perspectives de la charité rédemptrice à une conception plus universelle de la captivité, leur confiant le soin de ces jeunes filles de leur temps, entravées dans leur liberté d'enfants de Dieu par un double mal : l'ignorance et la pauvreté.

S'il n'y a eu aucune intervention des Pères Trinitaires dans notre fondation, l'esprit est bien celui de Saint Jean de Matha et nous pouvons nous appliquer cette remarque :

« Il faut distinguer les ordres « initiateurs » de formes nouvelles de vie religieuse et ceux qui, s'engageant dans la percée réalisée par les premiers, l'ont fait chacun avec son caractère propre... Naissant dans le sillage des grandes créations dont ils s'inspirent et dont ils adaptent la spiritualité, ils participent à ce titre à une même initiative divine. »

La spiritualité dont vit M. de MORANGE et qu'il transmet à ses Filles n'est autre que celle du grand courant spirituel du 17^{ème} siècle, « l'Ecole française » dont le cardinal de Bérulle est l'initiateur : spiritualité qui met en valeur le dogme de l'Incarnation rédemptrice et divinisatrice et rappelle que seul Jésus-Christ est le parfait adorateur du Père. Les cinq adorations à la Sainte

Trinité, par l'humanité sainte de Jésus-Christ, composées par M. de MORANGE, sont révélatrices de cette spiritualité qui nous a marquées profondément.

Arrivées à ce point de notre étude, constatant l'importance de M. de MORANGE dans la formation de notre charisme, nous pouvons nous poser une question : « En réalité, ne fait-il pas partie lui-même du groupe de fondation ? »

Avant de répondre, poursuivons encore notre réflexion :

- Voici l'échec apparent, voici la croix : l'archevêque de Lyon refuse d'établir les Filles de Saint Nizier en religieuses et enjoint à M. de MORANGE de ne plus s'en occuper. Si la réaction de ce dernier est admirable de foi, de détachement, d'abandon à la Providence, elle prouve aussi combien il est attentif à laisser Dieu accomplir son œuvre en celles qu'Il a appelées. La lettre « A nos Filles sur leur établissement » est à ce titre très éclairante. M. de MORANGE invite bien nos sœurs à l'esprit de foi et à la confiance, mais en même temps, faisant abnégation de ses vues propres, il les pousse à prendre elles-mêmes l'initiative et la responsabilité de leur choix, dans une entière liberté : *c'est bien à elles, et non à lui, de mener jusqu'au bout la fondation.*

« J'ai toujours eu la pensée de laisser votre établissement entre les mains de Dieu seul ... Néanmoins, comme l'ordre de la charité est de penser premièrement à nous, surtout à notre bien spirituel... j'ai pensé qu'on pourrait vous permettre à vous seules d'agir de la manière que Dieu pourrait vous inspirer.

Mon penchant et mon désir seraient, pourvu que ce soit la volonté de Dieu, de vous établir plutôt en filles séculières qu'en religieuses.

Si vous trouvez à propos d'agir ou de faire agir pour votre établissement, faites-le. Ou, si vous aimez mieux vous en rapporter à Dieu seul et n'y point penser que quand il en fera naître l'occasion, prenez ce parti si vous le trouvez meilleur et plus à propos.

Ne précipitez pas trop votre établissement que peut-être Dieu a réservé à d'autres temps et à d'autres lieux, bien que mon désir serait, si cet établissement doit se faire, que ce fut plutôt en ce diocèse.

« O MON DIEU ? DISPOSEZ DE TOUT SELON VOTRE VOLONTE »

Admirable texte où nous retrouvons l'esprit qui animera nos premières sœurs. Texte lumineux aussi sur le rôle de M. de MORANGE. C'est bien au petit groupe des premières Filles de Saint Nizier que l'Esprit a parlé, Lui qui aime les pauvres, les simples, les humbles. Mais ce même Esprit a suscité M. de MORANGE pour être comme le révélateur, le catalyseur du charisme, en même temps que le formateur à la vie religieuse d'un nouvel institut encore « en puissance »

En 1688, au moment où le dessein de Dieu se précise avec l'appel de Mgr de COSNAC et l'établissement d'une communauté à Valence, les traits de notre charisme sont déjà nettement esquissés :

- Enracinement dans la foi et l'obéissance à la volonté de Dieu
- Culte d'adoration à la Sainte Trinité par Jésus-Christ, Verbe incarné
- Charité rédemptrice ouverte sur toute captivité, mais adoptant la forme d'apostolat répondant le mieux aux appels du temps et à nos possibilités,

- Vie communautaire dans la charité fraternelle et l'union de cœur et de volonté, marquée d'humilité, de pauvreté, de simplicité.

Un nouvel Institut est né dans l'Eglise ! Comment son charisme va-t-il s'affermir, se préciser, s'exprimer ? La vie, au long des années, va nous le révéler.

B. Une communauté religieuse qui se structure (1685-182
LES FILLES TRINITAIRES DE VALENCE.

Pour devenir communauté religieuse, il fallait adopter une Règle. Tout naturellement, c'est la « **Règle des Sœurs de la Congrégation réformée de la Très Sainte Trinité et Rédemption des captifs** » qui est choisie par M de MORANGE pour les Filles de Saint Nizier.

Cette Règle d'emprunt n'est nullement adaptée à l'œuvre à laquelle sont appliquées nos premières sœurs : c'est une Règle conventuelle (2 heures d'oraison, office de nuit, abstinence perpétuelle, sauf dimanches et fêtes, jeûnes prolongés) alors que le service des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu, dans le contexte de l'époque, est pénible, prenant, épuisant. L'esprit de ferveur et de sacrifice de nos sœurs est si grand qu'elles essaient de concilier l'inconciliable, au prix de leur vie parfois ; en effet, les santés ne résistent pas à un règlement si dur. On est alors obligé de recourir à la dispense de la Règle. Heureusement, la ferveur n'en souffre pas car nos sœurs vivent de l'esprit de M de MORANGE et la vigueur de leur vie spirituelle les enracine dans une foi à toute épreuve.

.....

..... C'est en Jésus-Christ, en effet, dans une union intime avec LUI, que nos premières sœurs trouvent leur Règle suprême. Les Supérieures qui se succèdent à Valence durant ce 18^{ème} siècle sont femmes de foi et de prière, les unes plus profondément contemplatives - telle Mère Marie-Anne Chirat - les autres plus femmes d'action- telle Mère Françoise-Michelle de Grandmaison. L'amour des pauvres, la charité et l'abnégation est leur marque distinctive.

M de MORANGE meurt en 1703. La petite communauté devient autonome et passe sous la pleine et entière juridiction de l'évêque de Valence.

En 1737, Mgr de MILON entreprend l'adaptation de la Règle à la vie de nos sœurs et rédige pour elles les « REGLES ET STATUTS DES FILLES TRINITAIRES HOSPITALIERES » : l'inspiration de l'Esprit-Saint est bien visible en ce texte :

- Tout d'abord, la fin de l'Institut est nettement précisée ; elle est « tant d'honorer d'un culte particulier le mystère adorable de la Trinité que de se consacrer au soin des malades » (R 2)
- Les austérités de la Règle conventuelle sont supprimées et remplacées par l'obligation d'une parfaite abnégation au service des malades. (R 3)
- La prière garde une part importante et équilibrée par rapport à la vie apostolique.
- Servir les malades, c'est servir Jésus-Christ : en cas de nécessité, la charité prime.
- Le sens de notre vie communautaire est affirmé : « Pour honorer et en même temps pour imiter, selon la prière qu'en a fait Notre-Seigneur à son Père, la parfaite unité qu'ont

entre elles les trois Personnes divines, les Sœurs s'étudieront à être si fort unies d'esprit, de cœur et de volonté qu'elles ne soient pour ainsi dire qu'une même chose » (R 15)

Nous pouvons le constater : certains éléments de notre charisme s'affermissent :

- Le style de vie se précise : il est apostolique par le primat du service et les exigences d'abnégation qui en découlent. Il garde néanmoins un caractère fortement communautaire et maintient une place importante à la prière.
- C'est en référence à l'amour mutuel et à la parfaite union des trois personnes de la Sainte Trinité que se fonde notre vie communautaire.
- La charité rédemptrice, seconde fin de l'Institut, par contre, est encore traduite uniquement en forme d'apostolat concret répondant à un appel de l'Eglise.

A noter encore, au n° 19 des Statuts, l'invitation à prier pour les pauvres esclaves et les Pères Trinitaires, en échange des privilèges accordés : cela fait allusion à l'érection de la Confrérie de la Sainte Trinité en la chapelle de l'Hôtel Dieu de Valence, accordée par le Ministre général de l'Ordre, résidant alors en France, et frère de Mère Marie-Marthe de la Forge, troisième supérieur de la communauté de l'Hôtel-Dieu.

Les Trinitaires de Valence sont reconnues par Lettres Patentes de Louis XV en 1727, ce qui leur permet d'ouvrir un Noviciat. Elles sont dotées d'une Règle qui est vraiment l'expression de leur charisme et semblent établies sur des bases solides. Elles vont maintenant passer au creuset de l'épreuve, tant il est vrai que seule la Croix scelle toute fondation religieuse

A partir de 1789 éclate la Révolution. Mystérieux dessein de Dieu ! Les Filles de Saint Nizier vont disparaître dans la tourmente tandis que les Filles Trinitaires Hospitalières de Valence auxquelles elles ont donné naissance vont résister et s'affermir.

Durant toute cette période, le charisme s'incarne dans une personne : Mère Agnès DUBOST, supérieure de l'Hôtel-Dieu de 1792 à 1820 et première Supérieure générale en 1810. Avec ses Sœurs, elle vit jusqu'à l'héroïsme sa vocation trinitaire.

Il nous faut relire cette vie et nous en pénétrer : esprit de foi, courage intrépide puisé dans la prière et dans l'Eucharistie, totale abnégation d'elle-même et absolue pauvreté, charité inépuisable et amour des pauvres pour lesquels elle risque sa vie, fidélité inébranlable dans l'obéissance à l'Eglise, telle nous apparaît Mère Agnès DUBOST ; elle est le type même de la Religieuse Trinitaire entrevue par M de MORANGE, dans la droite ligne de l'esprit de St Jean de Matha qui inclut le sacrifice de la liberté et de la vie pour la rédemption des autres.

Deux notes du charisme sont à relever pour cette période :

- *La dévotion à la Passion de Notre Seigneur*, léguée par M. de MORANGE : elle n'est pas étrangère au courage de Mère DUBOST pour assumer les croix les plus douloureuses : non seulement celles de la Révolution, mais ensuite la souffrance de l'injustice et de la calomnie qui aboutiront à retirer aux Trinitaires le service des malades de l'Hôtel-Dieu.
- *Un attachement filial au Saint Père* et la fidélité aux enseignements de l'Eglise, tradition bien enracinée en notre Congrégation. Avec une délicatesse pleine de charité, Mère DUBOST assiste, autant qu'elle le peut, PIE VI durant sa captivité à Valence. Peu de temps avant la

mort du Saint Pontife, elle recueille de lui cette prière d'acquiescement à la Volonté de Dieu, pleine d'adoration et d'amour, qui conclura dès lors nos prières
« Que la très juste, la très aimable, la suprême volonté de Dieu, soit à jamais louée, bénie et accomplie en toute chose. »

En 1820, les malades de l'Hôtel-Dieu sont transférés à l'hôpital général et l'ont pu redouter, à un moment, que les sœurs se trouvent sans maison et sans ressources. La Providence veille : les bâtiments de l'Hôtel-Dieu sont finalement laissés aux Trinitaires comme Maison-Mère de leur Congrégation à condition d'y ouvrir une école gratuite pour les filles d'artisans, « cette classe la plus nombreuse et la plus délaissée chez laquelle l'ignorance et le défaut de religion produisent de si funestes effets » Sans hésitation, Mère Agnès DUBOST transforme l'Hôtel-Dieu en école. Une réédition de la Règle de 1737 ajoute à la seconde fin de la Congrégation : « l'éducation des jeunes filles » et parle désormais de « Trinitaires hospitalières et institutrices » : *notre charisme s'adapte aux appels et aux besoins des temps, pourvu qu'ils soient en rapport avec la rédemption de toute captivité, physique, morale ou spirituelle.*

Du grain jeté en terre lève la moisson : à la mort de Mère Agnès DUBOST la Congrégation compte vingt communautés. Elle va prendre un rapide essor. Comment va-t-elle garder, développer, harmoniser son charisme « au Corps du Christ toujours en croissance », affrontée en tant de lieux à des situations diverses ?

C. Congrégation des religieuses de la très Sainte-Trinité **... aux risques de l'Histoire (1820-1968)**

Comment scruter sérieusement en quelques pages un siècle et demi d'histoire pour y suivre le charisme ? Bornons-nous donc à évoquer à grands traits la toile de fond sur laquelle l'Esprit Saint va poursuivre son œuvre ?

Elle est d'abord riante : 1820-1895, c'est le temps de l'essor rapide : les vocations abondent, les maisons se multiplient en France, puis après 1840, en Algérie. On compte 103 maisons et 1300 sœurs en 1895. Un accroissement rapide n'est pas sans risque : nous le sentons à travers les premières circulaires de Mère Lucie BUIS.....

L'activisme menace l'équilibre contemplation-action de notre charisme. C'est l'esprit qu'il faut vivifier :

« Que la Foi soit l'âme de toutes nos actions et donne la vie à nos œuvres..... Rappelez-vous l'exemple de nos Mères.... Tant de grandeur d'âme, de force : elles cherchaient Dieu en tout »

Une crise de croissance appelle une grande solidité de formation, des repères nets, des exigences fermes. La Règle de 1737 n'est plus adaptée au visage présent de la Congrégation. L'Evêque de Valence, Mgr Chartrousse, acquiesce à la demande des sœurs : M. Michel, Supérieur religieux des Trinitaires de Valence est chargé de la révision des Constitutions. Pendant sept ans, patiemment, il procédera à une longue réflexion, interrogeant les sœurs pour mieux cerner *la Tradition vivante*. D'où l'intérêt présenté par ces REGLES ET CONSTITUTIONS de 1847 qui expriment notre charisme sans en prononcer le mot. Et quel émerveillement en constatant combien elles sont proches des Textes d'origine ! L'Esprit Saint a visiblement conduit le rédacteur.

Il n'y a plus un paragraphe mais tout un chapitre des Constitutions pour définir la FIN et l'ESPRIT de la CONGREGATION. Alors que, jusqu'ici, la seconde fin était exprimée en termes concrets d'apostolat, on donne maintenant **le sens de notre service apostolique** :

« La Congrégation a été fondée spécialement :

- pour honorer d'un culte particulier la Sainte Trinité ;
- pour travailler à la Rédemption des âmes créées à son image et qui sont dans l'esclavage du démon par le péché ou exposer à y tomber, faute de soins suffisants »

Exprimé dans le langage théologique de l'époque, ce texte rejoint l'intuition de M. de MORANGE. Immédiatement après est noté un autre élément constitutif du charisme : la vie communautaire :

« Les Sœurs font profession de *vivre entre elles dans l'union spirituelle la plus intime*, inspirée par la Foi la plus vive et nourrie par la charité la plus ardente pour Dieu et pour le prochain »

Viennent ensuite les moyens de réaliser cette double fin :

- consécration religieuse
- union à Jésus-Christ
- prière
- apostolat

Ici encore nous retrouvons la forte spiritualité de M. de MORANGE : les cinq adorations dont il est l'auteur sont évoquées dans le paragraphe de l'union à Dieu.

A propos de l'apostolat, notons cette remarque, simple et claire, sur la préférence donnée aux pauvres : après avoir rappelé que les sœurs soignent les malades, les infirmes et les pauvres « dans les hôpitaux et autres maisons de charité » et qu'elles se consacrent « à l'éducation gratuite des enfants pauvres », les Constitutions précisent :

« Cependant, tout en préférant les enfants des pauvres, les Sœurs Trinitaires ne refusent point leurs soins à ceux des riches, soit pour travailler aussi à leur éducation religieuse souvent très négligée, soit pour se procurer quelques ressources de plus afin de soutenir et perpétuer les œuvres de charité ; c'est dans ce but que la Congrégation a cru devoir tenir des écoles payantes et des pensionnats.

« Elles préféreront cependant de ne pas prendre, s'il se peut, à leur charge et profit, les rétributions et pensions des élèves, mais elles traiteront avec les administrations respectives pour que celles-ci en soient chargées, *afin de mieux rester elles-mêmes dans la fin de leur Institut qui est l'instruction gratuite* »

Si l'esprit propre de la Congrégation- cité ensuite- comporte **foi vive, obéissance parfaite et charité sans mesure**, deux autres « notes » lui sont encore attribuées :

- *l'humilité* qui nous fait « servantes de Dieu dans la personne des pauvres malades, infirmes, ignorants petits et grands »
- *l'esprit d'abnégation, de disponibilité*, « toujours prêtes à se renoncer, à tout quitter « .Me voilà prête, ô mon Dieu, pour faire votre volonté »

Le charisme, solidement ancré au cœur des Trinitaires aussi bien que dans leur Règle est prêt à s'ouvrir encore à d'autres appels.

Pie IX approuve, en 1869, notre Institut qui prend alors la dénomination suivante : CONGREGATION DES SŒURS DE LA TRES SAINTE TRINITE, dites couramment « Trinitaires de Valence »

Léon XIII donne approbation définitive, en 1891, à nos Constitutions et Règles- issues de celles de 1847, mais simplifiées et mises en conformité avec le Droit canon : nous devenons institut de DROIT PONTIFICAL, ce qui est mieux en rapport avec le développement de notre Congrégation.

De 1895 à 1968, la « toile de fond » s’assombrit : l’épreuve frappe douloureusement l’Eglise, le monde et les Congrégations. Les lois de laïcisation ferment toutes nos écoles, en France et en Algérie. Les deux guerres mondiales (1914 et 1939), puis la guerre d’Algérie, jettent nos maisons dans la tourmente. En même temps, une baisse sérieuse des vocations s’amorce, ou se confirme.

Mais au sein même de l’épreuve, l’Esprit Saint est à l’œuvre et de la mort il fait surgir la vie (fondations en Angleterre, en Belgique, en Suisse, en Italie) et nous ouvre ainsi plus largement à l’universel : le départ pour l’Algérie, en 1840, contenait en germe l’élan missionnaire qui soulève la Congrégation et la porte à Madagascar, en 1928, et au Gabon en 1963. L’internationalisation s’accroît avec la présence de nouvelles communautés en Espagne, en Irlande, au Canada et aux Etats-Unis. Notre charisme s’adapte aux situations en répondant à de nouveaux appels de type social (prisons- enfants cas sociaux- soupe populaire) ou pastoral (catéchèse- patronages ...)

En ces temps difficiles, celles qui ont mission de gouverner la Congrégation réveillent la foi et l’espérance, raniment les courages, nous maintiennent dans la droite ligne de la fidélité à l’Eglise et développent l’aspect missionnaire du charisme. Si l’affadissement menace, c’est encore à nos origines qu’elles nous renvoient avec vigueur.

« Prenez la mentalité de Mère Agnès DUBOST qui tint si haut le courage de ses Filles pendant la grande Révolution ; de Mère Augustine qui s’attachait si fort au pauvre hôpital de Mende parce que nulle part il ne pouvait y avoir de plus grande misère à secourir »

Les circulaires de cette époque nous donnent la preuve d’un resserrement de nos liens avec l’Ordre Trinitaire. . Après une longue coupure bien explicable (l’Ordre avait disparu complètement en France depuis la Révolution), le Ministre général, au cours d’un voyage en France pour étudier le retour des Pères à Faucon, puis à Cerfroid, passe à Valence. Les relations se renouent. En voici les effets :

- La Congrégation est affiliée perpétuellement à l’Ordre en 1869.
- Nous adoptons dans nos prières les trois Gloria après l’Angelus, et le Trisagion en usage dans l’Ordre.
- Mère Rose-Andrée envoie nos premières missionnaires à Madagascar sur la demande des Pères (1928)

A l’occasion des fêtes du 750^{ème} anniversaire de la mort de St JEAN DE MATHA, mère Jeanne-Henriette VILLEBENOIT situe ces rapports dans un contexte plus large, celui de « la famille trinitaire » issue du grand saint :

« Après le Concile de Trente, avec les instituts à vœux privés ou à vœux simples, surgissent les Sœurs tertiaires de la Sainte Trinité. Les Congrégations trinitaires fondées en France, en Espagne, en Italie, à partir du 17^{ème} siècle, peuvent se réclamer de Saint Jean de Matha et de son esprit.

Entre les instituts féminins consacrés à la Sainte Trinité, il y a différence de charisme, mais un même esprit. »

N'est-ce pas ce même esprit qui a permis de rassembler en une seule Congrégation les Trinitaires de Lyon, de Plancoët, de Sainte Marthe et de Valence ?

Au terme de cette recherche, après avoir scruté notre histoire, il nous semble mieux reconnaître *ce charisme vivant* qui a donné à notre Institut son visage *ouvert et adaptable* ; il nous a fait d'abord « hospitalières et institutrices » parce que le soin des malades et l'éducation chrétienne des enfants correspondaient à un besoin prioritaire des temps. D'autres appels sont venus : l'urgence de l'évangélisation en Afrique, l'enfance abandonnée, la promotion de la femme et il a suscité notre réponse. Aujourd'hui et demain, il nous invitera encore à trouver d'autres chemins de Rédemption.

3. VIVRE EN FIDÉLITÉ DYNAMIQUE NOTRE CHARISME AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, avec notre Congrégation telle qu'elle est, dans ce monde déchiré où nous sommes insérées, comment vivre en fidélité dynamique à notre charisme ? N'est-ce pas la question à nous poser, celle que l'Esprit Saint lui-même nous invite à résoudre avec son aide ?

- L'homme est plus que jamais en quête de libération et de relation.
- L'homme est à la recherche de son unité, à la recherche du sens de la vie.
- L'homme a soif de Dieu, soif de prière, de partage, d'amitié et de don
- Le monde crie sa faim de justice et de paix.

JAMAIS NOTRE CHARISME N'A ETE PLUS ACTUEL.

Saurons-nous trouver des réponses adaptées, être **ferment** d'unité et de communion ? Comment entrer dans l'œuvre de Rédemption continuée par l'Eglise aujourd'hui ?

- *Retrouvons d'abord le sens profond de notre vocation :*
 - l'appel à la prière, c'est d'abord en nos propres communautés qu'il doit être reçu
 - le mystère pascal de mort et de résurrection, c'est en notre propre chair, en notre propre cœur qu'il doit s'accomplir
 - la libération de toute captivité, l'unité dans le respect des diversités : nos communautés en témoignent-elles ?
- *Tenons-nous éveillées et disponibles*, attentives aux appels de nos milieux de vie, pour harmoniser notre service apostolique avec ceux-ci, dans la concertation et l'obéissance.
- *Rappelons-nous que nous sommes « en service apostolique »* jusqu'à la mort et qu'il n'y a pas d'âge pour aimer et servir.
- *Acceptons à plein cœur les mutations indispensables*, en accentuant notre ouverture à l'universel, dans une totale abnégation de nous-mêmes : le charisme est au service de toute l'Eglise. L'Esprit souffle où il veut la vie jaillit, imprévisible, là où nous ne l'attendions pas.

Ensemble, tournons-nous vers MARIE, NOTRE-DAME d'ESPÉRANCE. Elle nous redit, comme Jésus, « ne craignez pas » Discrètement présente à toute notre histoire, Elle n'a cessé de nous montrer le chemin. Elle sera avec nous pour la prochaine étape.